

MÉTHODOLOGIE

Rédaction d'une note de synthèse

Barème : Le devoir est noté sur 20.

Il est attribué :

- une note inférieure à 5 sur 20 à tout devoir hors sujet ;
- une note inférieure à 10 sur 20 à tout devoir ne présentant pas de plan matérialisé ;
- une note inférieure à 10 sur 20 à tout devoir comportant plus de 6 pages.

Orthographe : à partir de 5 fautes, 2 points seront enlevés à la note sur 20.

Le jury attend de la part du candidat la capacité à :

- analyser ;
- synthétiser ;
- structurer ses idées ;
- rédiger avec bonne grammaire, syntaxe et orthographe ;
- utiliser un style clair.

Conseils méthodologiques

Le plan doit être apparent et matérialisé (titres, sous-titres, numérotation).

Il doit y avoir une introduction et le développement comporte 2 à 3 parties.

Il doit y avoir une conclusion dans laquelle le candidat propose une ouverture en s'appuyant sur le dossier.

Tout apport personnel est à bannir.

Le devoir ne doit pas dépasser 6 pages maximum.

Les documents utilisés doivent être cités. Le numéro de l'article utilisé doit être indiqué entre parenthèses.